

## TROILUS COMMENCE L'ASSÈCHEMENT DE LA FOSSE J4

**Le 13 août 2024, Montréal, Québec** – Troilus Gold Corp. (« Troilus » ou la « Société »; TSX : TLG; OTCQX : CHXMF; FSE : CM5R) est fière d'annoncer l'accomplissement d'une étape majeure dans les plans d'exploration et de mise en valeur de la Société avec le début de l'assèchement de la fosse J4 (« J4 ») ce mois-ci, un processus qui devrait durer environ 6 mois. L'assèchement de la plus grande fosse Z87 (« Z87 », ensemble « les fosses ») devrait commencer en 2025 et durer environ 18 mois. L'assèchement des fosses fournira un accès sûr pour l'exploration continue des fosses exploitées et constitue un élément clé à réaliser pour le réaménagement futur du site minier existant.

Justin Reid, chef de la direction et directeur de Troilus Gold, a dit à ce sujet : « Nous sommes heureux d'entreprendre cette étape importante visant à améliorer la sécurité et l'accès aux fosses du site Troilus, afin que notre équipe puisse acquérir une meilleure compréhension du paysage physique et intégrer ces connaissances dans nos plans d'exploration et de mise en valeur. La réalisation de l'étude d'impact environnemental (EIE) visant l'assèchement des fosses et la mise en place des équipements et des infrastructures nécessaires ont démontré la capacité de notre équipe à gérer les exigences réglementaires et des parties prenantes dans le but de faire avancer les composantes complexes d'un projet minier dans le Nord du Québec et de fournir une expérience précieuse pour continuer de faire avancer le projet Troilus tout au long du processus d'octroi de permis. »

Trois pompes de 140 HP sont actuellement utilisées dans la fosse J4 (voir les photos 1 et 2). L'équipe Troilus a construit de nouvelles infrastructures autour des fosses pour faciliter l'assèchement, y compris un bassin principal qui sera utilisé pour la partie restante de 10 à 15 % de l'eau afin de contenir les sédiments qui auraient pu se déposer aux niveaux inférieurs des fosses, ainsi qu'un déversoir afin d'acheminer le débit d'eau vers le ruisseau existant.

La connexion au réseau d'Hydro-Québec, qui fournit de l'électricité produite à partir de sources hydroélectriques renouvelables, fait en sorte que l'équipe Troilus peut maintenir une opération d'assèchement qui minimise l'empreinte carbone. La station de traitement de l'eau a été modernisée pour se conformer aux objectifs gouvernementaux en matière de qualité de l'eau avant son rejet dans l'environnement local. L'eau extraite des fosses sera traitée et soigneusement surveillée en termes de débit, de niveau de pH et de température au point d'effluence et plus en aval, afin de s'assurer de ne pas nuire à l'environnement. L'équipe environnementale de Troilus effectuera également des inspections physiques périodiques pour surveiller l'érosion.

En 2019, Troilus a soumis une étude d'impact environnemental au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (« MELCCFP ») en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2) demandant la permission d'assécher les fosses à des fins d'exploration, laquelle a été accordée en 2020. Troilus a également participé à des consultations communautaires avec les familles criees touchées sur la propriété de Troilus et avec les communautés locales de Mistissini et Chibougamau pour les tenir informées de la proposition d'assèchement et pour intégrer les commentaires des parties prenantes.



**Photo 1 : Les employés de Troilus installent une barge comportant trois pompes de 140 HP dans la fosse J4. L'eau pompée de J4 circule dans une canalisation pour être traitée avant d'être libérée dans le milieu environnant.**



**Photo 2 : L'eau pompée de la fosse J4 est traitée avant d'être libérée dans l'environnement. La température, le niveau de pH et le débit sont continuellement surveillés.**

### **À propos de Troilus Gold Corp.**

Troilus Gold Corp. est une société minière canadienne en phase de développement qui se concentre sur l'avancement systématique de l'ancienne mine d'or et de cuivre Troilus vers la production. Troilus se situe dans les territoires miniers de premier rang du Québec, au Canada, où elle possède un vaste territoire de 435 km<sup>2</sup> dans la ceinture de roches vertes de Frotet-Evans. Une étude de faisabilité terminée en mai 2024 appuie une exploitation minière à ciel ouvert de grande envergure, d'une durée de 22 ans et d'une capacité de 50 000 t/j, ce qui en fait un projet phare en Amérique du Nord.

### **Pour plus de renseignements :**

**Caroline Arsenault**

*Vice-présidente, communications de l'entreprise*

1 647 407-7123

[info@troilusgold.com](mailto:info@troilusgold.com)

## **Mise en garde relative aux énoncés prospectifs et à l'information prospective**

*Le présent communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en vigueur sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs comprennent, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant l'impact de l'assèchement sur la Société, le calendrier prévu pour l'assèchement, le calendrier des études futures y compris les évaluations environnementales (notamment le calendrier d'une étude d'impact environnemental) et les plans de mise en valeur, la possibilité d'élargir l'envergure du projet, le projet devenant un projet minier phare pour l'Amérique du Nord; le potentiel de développement et le calendrier du projet; l'estimation des ressources minérales et des réserves; la réalisation des estimations des ressources minérales et des réserves; le calendrier et le montant estimé des explorations futures; les coûts des activités futures; les dépenses en capital et d'exploitation; le succès des activités d'exploration; la capacité attendue des investisseurs de continuer à bénéficier des faibles coûts de découverte de la Société, de l'expertise technique et du soutien des collectivités locales; le calendrier et le montant estimé des explorations futures; et les résultats anticipés du programme de forage 2024 de la Société et leur impact possible sur la taille potentielle de l'estimation des ressources minérales. De façon générale, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de mots évoquant l'avenir comme « planifier », « prévoir », « s'attendre à », « budgéter », « estimer », « projeter », « prédire », « anticiper », « croire » ou des variations, y compris dans la forme négative, de ces termes, expressions ou énoncés qui indiquent que certains événements, certaines actions ou certains résultats « pourraient » ou « pourront » « survenir », « être réalisés » ou « être atteints ». Les énoncés prospectifs sont formulés sur la foi de certaines hypothèses et d'autres faits importants qui, s'ils sont erronés, pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations obtenus par Troilus soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations explicitement ou implicitement évoqués dans ces énoncés. Ces énoncés et cette information se fondent sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures et sur le contexte dans lequel Troilus exercera ses activités à l'avenir. Certains facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats, le rendement ou les réalisations obtenus et ceux évoqués dans les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les fluctuations des taux de change, le climat économique mondial, la dilution des actions, la volatilité du cours des actions et la concurrence. Les énoncés prospectifs sont soumis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations de Troilus sont sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs, y compris, mais sans s'y limiter : l'absence de garantie que le ou les programmes d'exploration de la Société entraînent un accroissement des ressources minérales; les incertitudes et risques inhérents aux estimations des ressources et réserves minérales; le fort degré d'incertitude inhérent aux études de faisabilité et aux autres études sur l'exploitation minière et l'économie, ces dernières reposant dans une large mesure sur différentes hypothèses; les fluctuations du cours de l'or et d'autres métaux et les fluctuations des taux de change; les fluctuations des coûts d'approvisionnement et de main-d'œuvre; l'obtention des autorisations nécessaires; la disponibilité du financement pour le développement du projet; les incertitudes et les risques relatifs au développement de projets miniers; les incertitudes commerciales générales, économiques, concurrentielles, politiques et sociales; les cours futurs de l'or et d'autres métaux; les accidents, les conflits de travail et les pénuries; les risques environnementaux et autres risques affectant l'industrie minière, y compris, sans s'y limiter, les risques et incertitudes énoncés dans le dernier formulaire d'information annuel de la Société, ses rapports techniques et dans d'autres documents d'information continue de la Société disponibles sous le profil de la Société sur le site [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Même si Troilus s'est efforcée de déterminer les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient très différents de ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les prévisions, estimations et attentes à l'égard des résultats ne soient pas réalisées. Il n'existe aucune garantie que de tels énoncés*

*s'avéreront exacts, puisque les résultats obtenus et les événements futurs pourraient être très différents de ceux anticipés et formulés dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas accorder un crédit indu aux énoncés prospectifs. Troilus ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, sauf lorsque les lois en vigueur sur les valeurs mobilières l'exigent.*